

qui conférerait à une puissance étrangère des nouveaux droits sur le fleuve Saint-Laurent.

Un grand nombre de personnes soutiennent que, à tout considérer, l'amélioration des voies navigables n'est pas le principal objet qu'on a en vue; elles attachent autrement d'importance à l'exploitation hydroélectrique qui résultera du creusage et de l'élargissement de la voie d'eau. C'est aussi mon avis. Je crois de même que l'exécution du projet produirait un énorme volume d'énergie électrique. Je sais également, comme le sait chacun de ceux qui m'entendent et comme le savent toutes les personnes au Canada qui ont de l'intelligence et qui pensent, que notre pays a mis dès maintenant en exploitation autant de force hydraulique que nous n'en pouvons utiliser à l'heure actuelle, et qu'en certains endroits s'en trouve plus que nous n'en pourrions utiliser en dix ou vingt années, et peut-être même en trente. Les choses étant ainsi, devons-nous, au prix de plusieurs millions de dollars, produire un volume d'énergie hydraulique que nous ne pouvons même pas manifestement utiliser et qui, par conséquent, n'apportera aucun revenu à ce pays? Si nous ne pouvons pas vendre cette énergie aux établissements industriels qui occupent notre côté de la voie d'eau, quels résultats obtiendrons-nous? De toute évidence, la population la plus nombreuse qui nous voisine au sud exigera que nous cédions quelques-unes de nos forces hydrauliques.

Nous nous trouverons alors dans cette alternative. Le Gouvernement de notre pays—quel que soit ce gouvernement—pourra difficilement répondre à nos voisins du Sud: "Nous ne pouvons pas vous céder tant ou tant de milliers de chevaux-vapeur—comme si cette cession nous rapporte cinq, dix, douze ou quinze cents, ou quelque autre taux par unité—parce que nous aurons nous-mêmes besoin de cette force plus tard." En fait, dès que notre Gouvernement, et je dirai plutôt, que nous, pressés de trouver de l'argent pour solder les intérêts sur notre dette, recevons une offre raisonnable pour cette énergie, nous serons disposés à la vendre. Cette énergie peut être vendue par contrat de cinq, dix ou vingt ans, et nos amis du Sud, achetant cette énergie par un contrat de dix ans, construiraient des usines sur le côté américain. Des villes surgiront inmanquablement autour de ces usines et, après dix années, se verront probablement dix ou quinze villes ayant chacune cent mille ou deux cent mille habitants. Croyez-vous que, à l'expiration de ces dix années, nos voisins du Sud consentiront volontiers à annuler ces contrats d'énergie, à évacuer leurs villes et à fermer les usines? Je dis qu'ils n'y consentiront pas. Voilà une autre raison qui m'inspire aujourd'hui des doutes sérieux

sur l'opportunité d'accroître la navigation du Saint-Laurent dans l'intérêt du peuple canadien.

L'honorable M. CASGRAIN: Très bien!

L'honorable M. BLACK: Mon honorable ami de l'opposition (l'honorable M. Casgrain) a dit qu'il était adverse à l'établissement d'une banque centrale, et il a fait des déclarations auxquelles je n'ai pu souscrire. Il a dit d'abord: "Si nous établissons au Canada une banque centrale, la moitié de toutes les banques dépendantes, dans le pays, seront fermées." Je ne puis accepter cette déclaration. Je n'en vois pas les raisons, je ne crois pas du tout qu'elle soit exacte et je ne sache pas que personne ait jamais donné des chiffres qui la justifient. L'honorable sénateur a hautement louangé nos banques, et a donné à croire que leur organisation est presque parfaite. A la vérité, je crois l'avoir entendu dire qu'elles sont parfaites. Je ne le cède à personne dans l'admiration que je témoigne au système bancaire que nous avons au Canada. C'est une organisation splendide et qui a servi les intérêts du Canada d'une façon remarquable durant les périodes de dépression. Néanmoins, comme tout autre établissement financier, une banque est d'abord essentiellement conçue et fondée pour rapporter des bénéfices aux actionnaires, et afin de procurer des profits aux gens qui ont placé des fonds dans cette institution—et il est légitime qu'il en soit ainsi. Je tiens aussi à dire que les banques, au Canada, ne se sont pas toujours trouvées sur des bases aussi solides que celles sur lesquelles elles sont aujourd'hui maintenues. Elles n'ont pas toujours servi la population du Canada aussi bien qu'elles la servent à l'heure actuelle. Pourquoi la situation a-t-elle changé? Parce que ce Parlement a, de temps à autre, entouré les banques de sauvegardes et que, à chaque révision de la loi des banques, qui fut édictée pour la première fois en 1871, il a augmenté ces sauvegardes, de telle sorte que nos banques possèdent aujourd'hui un statut enviable et ont été un grand bienfait pour le pays, et conséquemment pour tout l'Empire britannique. Il est juste de rappeler ces choses, parce que nous ne devons pas nous laisser aller à penser que ce sont les banques elles-mêmes qui ont préconisé notre système bancaire. Tel n'est pas le cas.

Puis-je, à cet égard, attirer l'attention sur un ou deux points? Quelques-unes des banques du Canada furent établies avant la Confédération. Sauf erreur de mémoire, les deux premières banques furent la Banque de Montréal et la Banque du Nouveau-Brunswick. Je pense qu'elles furent toutes deux établies en 1822. La troisième fut le Banque de la Nou-